

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Pais-Travail-Patrie
MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE
SECRETARIAT D'ETAT
SECRETARIAT GENERAL
CELLULE DE L'ENSEIGNEMENT



BP : 34430
Yaoundé

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE
SECRETARIAT OF STATE
SECRETARIAT GENERAL
EDUCATION UNIT

0080

N° _____ /CRP/MINFOR/SETAT/SG/CE

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Ministre des Forêts et de la Faune (MINFOR) porte à la connaissance du public, des agents de son département ministériel, des organismes publics et parapublics, des sociétés et entreprises forestières, des ONG installées au Cameroun et opérant dans les projets à composantes forestières, ainsi que des particuliers désireux de se former ou de se perfectionner en foresterie, que les tests de sélection pour l'admission à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Mbalmayo, session de 2023, seront organisés les **23, 24 et 25 août 2023** dans les Centres suivants : **Lycée Général Leclerc de Yaoundé** et **Ecole de Faune de Garoua** pour les cycles et effectifs ci-après :

CYCLE	EXTERNE	INTERNE	ETRANGER	TOTAL
Agents Techniques des Eaux et Forêts (ATEF)	70	25	05	100
Techniciens des Eaux et Forêts (TEF)	70	25	05	100
Techniciens Supérieurs des Eaux et Forêts (TSEF)	70	25	05	100

1- CONDITIONS EXIGÉES

Le concours est ouvert à tout candidat camerounais ou étranger des deux sexes remplissant les conditions ci-après :

1.1- CANDIDATS EXTERNES

1.1.1- Cycle des Agents Techniques des Eaux et Forêts (ATEF)

Être titulaire du BEPC ou du GCE O/L en trois matières ou d'un diplôme reconnu équivalent. Age requis : 17 ans au moins et 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours.

1.1.2- Cycle des Techniciens des Eaux et Forêts (TEF)

Être titulaire d'un probatoire (C, D, E), ou d'un GCE A/L en une matière scientifique au moins, du Probatore Technique ou du Brevet de Technicien en

Industrie du Bois ou en Exploitation Forestière (IB, EF) ou d'un diplôme reconnu équivalent. Age requis : 17 ans au moins et 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours.

1.1.3- Cycle des Techniciens Supérieurs des Eaux et Forêts (TSEF)

Être titulaire d'un Baccalauréat (C, D, E), ou d'un GCE A/L en deux (2) matières scientifiques au moins, du Baccalauréat Technique ou du Brevet de Technicien en Industrie du Bois ou en Exploitation Forestière (IB, EF) ou d'un diplôme reconnu équivalent. Age requis : 17 ans au moins et 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours.

1.2- CANDIDATS INTERNES (Agents Publics et personnels de la profession) :

1.2.1 Cycle des Agents Techniques des Eaux et Forêts (ATEF)

Être Agent Technique Adjoint des Eaux et Forêts (ATAEF) ou Agent Technique Adjoint d'Agriculture (ATAA) jouissant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans. Être âgé de 45 ans au plus à la date du concours.

1.2.2 Cycle des Techniciens des Eaux et Forêts (TEF)

Être titulaire du diplôme d'Agent Technique des Eaux et Forêts (ATEF) ou Agent Technique d'Agriculture (ATA) ou d'un diplôme équivalent et jouir d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans. Être âgé de 50 ans au plus à la date du concours.

1.2.3 Cycle des Techniciens Supérieurs des Eaux et Forêts (TSEF)

Être titulaire du diplôme de Technicien des Eaux et Forêts (TEF) ou de Technicien d'Agriculture (TA) et jouir d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans. Être âgé de 50 ans au plus à la date du concours.

1.3- CANDIDATS ETRANGERS

Les candidats étrangers remplissant les conditions susvisées (cursus et âge) peuvent être admis sur étude de dossier qu'ils devront faire parvenir au Ministre des Forêts et de la Faune par le canal de leurs Ambassades ou représentations diplomatiques au Cameroun au plus tard le **31 juillet 2023 à 15 heures 30 minutes**. Ils devront préciser l'origine des ressources de leur prise en charge au Cameroun (Etat, Organismes Publics ou Privés, ONG, Parents ou autres sources).

2- CONDITIONS EXIGÉES

Les dossiers complets de candidature qui devront parvenir au Bureau du Courrier Arrivée du Ministère des Forêts et de la Faune, Rez de chaussée de l'Immeuble Ministériel N°2, ou au Bureau du Chef de Service des Affaires Administratives et Financières de l'Ecole de Faune de Garoua au plus tard le **31 juillet 2023 à 15 h30 mn** comprendront les pièces suivantes :

- Une fiche d'inscription téléchargeable sur le site internet du Ministère des Forêts et de la Faune à l'adresse www.minfof.cm/concours-enef-2023, et le site internet de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Mbalmayo, à l'adresse www.enefcameroun.cm/concours-enef-2023 ou à retirer au moment du dépôt du dossier ;
- Une demande manuscrite timbrée adressée à Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune et précisant le cycle de la formation sollicitée et le centre de composition ;
- 03 photos d'identité 4x4 en couleur (récentes) ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme exigé ;
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois et signée par une autorité administrative ou municipale ;
- Un certificat médical d'aptitude aux travaux forestiers, datant de moins de trois (03) mois et signé par un médecin de l'administration ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme pour les candidats internes ;
- Une attestation de présence effective signée du supérieur hiérarchique pour les candidats internes ;
- Une autorisation de concourir délivrée par le Ministre chargé de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (candidats internes) ;
- L'acte de recrutement ;
- Une lettre de parrainage pour les candidats des organismes publics et parapublics, des sociétés et entreprises forestières ONGs ;
- Un reçu justifiant le paiement des frais d'inscription qui s'élèvent à 20 000 F CFA (vingt mille franc CFA) pour les candidats externes, et à 25 000 F CFA (vingt cinq mille franc CFA) pour les agents publics, parapublics, des sociétés et entreprises forestières et des ONGs.

NB: Les frais d'inscription sont payés contre reçu auprès du billeteur du concours, Monsieur **OLIVER NEMBO TANGUANANG, Mle 579 274-N**, Chargé d'Etudes Assistant n°1 à la Cellule de l'Enseignement du Ministère des Forêts et de la Faune, **Immeuble Ministériel N°2 (7^e étage porte 745)** pour les candidats déposant leurs dossiers à Yaoundé, ou auprès du Chef de Service des Affaires Administratives et Financières de l'Ecole de Faune de Garoua pour ceux déposant leurs dossiers à Garoua.

3- PROGRAMME ET CALANDRIER DES TESTS

3.1- EPREUVES ECRITES

3.1.1- Cycle C : Agents Techniques des Eaux et Forêts (ATEF)

Dates	Horaires	Matières	Durée	Coefficient
Mercredi 23/08/2023	08H00-10H00	Mathématiques	2H	5
	10H30-12H30	Sciences de la vie et de la terre	2H	5
	13H-14H	Langues	1H	2
	14H30-16H	Culture Générale	1H30	3

3.1.2- Cycle B : Techniciens des Eaux et Forêts (TEF)

Dates	Horaires	Matières	Durée	Coefficient
Jeudi 24/08/2023	08H00-10H00	Mathématiques	2H	5
	10H30-12H30	Sciences de la vie et de terre ou Sciences Forestières	2H	5
	13H-14H	Langues	1H	2
	14H30-16H	Culture Générale	1H30	3

3.1.3- Cycle des Techniciens Supérieurs des Eaux et Forêts (TSEF)

Dates	Horaires	Matières	Durée	Coefficient
Vendredi 25/08/2023	08H00-10H00	Mathématiques	2H	5
	10H30-12H30	Sciences de la vie et de terre ou Sciences Forestières	2H	5
	13H-14H	Culture Générale	1H	3
	14H30-16H	Langues	1H30	2

Le programme des tests est celui des classes de 3^{ème} pour le cycle d'ATEF, de 1^{ère} C et D pour le cycle de TEF et de Terminale C et D pour le cycle de TSEF de l'Enseignement Secondaire Général et Technique Industrielle de la filière bois (IB et EF).

Les **candidats externes** composeront en **Sciences Naturelles**. Les **candidats internes**, les assimilés et les diplômés de la filière Forêt-Bois composeront en **Sciences Forestières**.

NB : Par Sciences Forestières, il faut entendre : Sciences Forestières de base (Ecologie et Botanique Forestières, Dendrométrie), Sylviculture, Exploitation Forestière, Industrie du Bois, Pisciculture, Faune et Chasse.

L'épreuve de Langue consiste en une épreuve d'anglais pour les candidats qui ont fait les études en français et de français pour les candidats qui ont fait les études en anglais. Il est à noter qu'il ne s'agit pas d'épreuves bilingues.

3.2- EPREUVES ORALES

Les épreuves orales se dérouleront à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Mbalmayo **uniquement**. De coefficient (2), elles consistent en un entretien de 15 minutes maximum avec le jury. Seuls les candidats déclarés admissibles au terme de la phase écrite y prendront part.

3.3- PUBLICATION DES RESULTATS

Les admissibilités et les résultats définitifs seront proclamés par le Ministre des Forêts et de la Faune.

Yaoundé, le **09 MAI 2023**

LE MINISTRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE


Jules Doré NDONGO

Ampliations:

- MINFOF/SG/CE
- MINFOF/Ttes les Directions
- MINFOF/Ttes Dél Régionales
- ENEF/MBYO
- EF/Garoua
- SYNDICATS FORESTIERS
- AMBASSADES DES PAYS (Sous-Région Afrique Centrale)
- CRTV-RADIO/SOPECAM
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE/MINFOF site web